

ALLOCUTION DU PREMIER MINISTRE
A LA "TABLE RONDE" DES CREDITS MUNICIPAUX
(13 MAI 1982)

Monsieur le Président, Messieurs,

Je suis particulièrement heureux de vous recevoir aujourd'hui à Matignon, pour cette réunion de travail entre les représentants des caisses de crédit municipal et le Gouvernement, ici représenté, outre Michel DELEBARRE et Daniel LEBEGUE de mon Cabinet, par le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère du Budget.

Vous savez l'intérêt personnel que je porte, en ma qualité de Président du Conseil d'administration de la Caisse de Crédit Municipal de Lille, au rôle social irremplaçable que vous jouez dans la vie de nos communes.

Définies par un décret-loi du 20 mai 1955 comme étant :
"...des établissements publics d'aide sociale"... qui "... ont pour
"mission de combattre l'usure par l'octroi de prêts sur gages, d'avances
"sur titres et de prêts nantis sur le traitement des fonctionnaires et ass.
"milés...", les Caisses de Crédit Municipal remplissent, je le sais, très
efficacement leur mission.

Certes, l'usure ne revêt plus, aujourd'hui, les mêmes aspects qu'au XIXe siècle où la misère sévissait de manière beaucoup plus dramatique de nos jours.

./.

C'était l'époque des Monts-de-Piété, parfois de triste mémoire car fréquentés par une population miséreuse qui ne bénéficiait d'aucune protection sociale, mais qui permettaient précisément aux nécessiteux d'échapper aux usuriers qui fleurissaient alors.

Pour ne pas présenter la même acuité, ces temps ne sont pas entièrement révolus pour autant.

En effet, bien qu'elle ait notablement régressé, la pauvreté n'a malheureusement pas totalement disparu ; en outre, nul n'est à l'abri de difficultés passagères qui exigent une aide rapide et discrète.

L'activité des services de prêts sur gages, dont les Crédits Municipaux ont le monopole, permet de répondre à ces cas de détresse.

Contrairement à ce que certains pourraient penser, cette activité répond toujours à un besoin social réel qui ne serait pas satisfait si les Crédits Municipaux n'existaient pas.

Car, où retrouverait-on alors cette clientèle ? Vraisemblablement chez de nouveaux usuriers à moins qu'elle n'aille grossir les files d'attente dans les bureaux d'aide sociale.

Toutefois, là ne s'arrête pas l'action des Crédits Municipaux. Ceux-ci sont également autorisés à consentir des prêts nantis sur le traitement des fonctionnaires et assimilés grâce auxquels, par ailleurs, ils sont parvenus à compenser le déficit chronique de leur activité traditionnelle de prêts sur gage.

Ici encore ils ont fait, et continuent à faire, oeuvre utile en accueillant essentiellement des fonctionnaires des petites et moyennes catégories et en leur accordant des prêts dans des conditions avantageuses

Dans le domaine du prêt personnel, dont ils furent d'ailleurs les promoteurs, ils exercent ainsi une action moralisatrice et, pour que celle-ci puisse avoir valeur d'exemple, quelques établissements ont étendu de façon limitée et avec les précautions nécessaires, leurs services à d'autres catégories sociales comme les retraités ou les chômeurs.

Vos établissements se trouvent aujourd'hui confrontés aux évolutions que peuvent provoquer dans leur fonctionnement et dans leurs activités, deux grandes réformes engagées par le Gouvernement : la décentralisation et la réforme bancaire.

Vous avez le souci de participer à ce grand mouvement de transformation de la société française tout en conservant votre spécificité. Je comprends et je partage votre préoccupation.

Il faut d'abord tirer les conséquences, en ce qui concerne vos établissements, de la loi "droits et libertés" des collectivités locales qui a été votée par le Parlement au début de cette année :

- en définissant le statut de vos caisses dans un nouveau texte législatif ;
- en harmonisant le statut de votre personnel avec celui des agents communaux ;
- en organisant la désignation par le Maire et non plus par le Préfet des membres de vos conseils d'administration.

Mais, dans le même temps, vous souhaitez, pour des raisons bien compréhensibles, préserver le mode de désignation de vos Directeurs, conserver vos agents comptables et voir maintenu le rôle de coordination que joue vis à vis de vos établissements la Direction de la Comptabilité Publique.

Je vous confirme l'accord du Gouvernement pour maintenir cet équilibre, dans le fonctionnement de vos caisses, entre l'autonomie d'établissements communaux et une certaine coordination nationale.

De la même manière, vous êtes à juste titre attachés au caractère d'établissements publics d'aide sociale de vos caisses mais vous souhaitez pouvoir diversifier vos financements et élargir de manière prudente vos opérations de prêts. Là encore, un point d'équilibre me paraît pouvoir être trouvé. Comme tout établissement de crédit, vos caisses entrent dans le champ de compétence du Conseil National du Crédit, où elles pourraient d'ailleurs être représentées.

Mais il me paraît tout à fait possible de prévoir des procédures qui évitent à vos établissements de se trouver dans une situation de tutelle directe vis à vis du C.N.C. et de la Commission de Contrôle des Banques.

Le Gouvernement est par ailleurs prêt à examiner avec vous les conditions dans lesquels vos établissements pourraient proposer à leur clientèle le livret d'épargne populaire et, moyennant certaines garanties, développer leurs activités de prêts vis à vis de catégories sociales -tels les chômeurs - particulièrement dignes d'intérêt ou du mouvement associatif. Il ne nous paraît en revanche pas de la mission des crédits municipaux d'intervenir en matière de prêts aux entreprises.

Je vous invite enfin à examiner plus avant avec le Ministère de l'Economie et la Caisse des Dépôts la possibilité de mettre en place un pool de trésorerie entre vos caisses ainsi que des financements à taux avantageux, par les caisses d'épargne ou la Caisse des Dépôts, au titre de vos activités de prêts sur gages.

Monsieur le Président, Messieurs, j'espère que cette réunion de travail aura été fructueuse pour vous et pour l'ensemble des crédits municipaux. J'invite les Ministères ici représentés à veiller à une mise en oeuvre aussi rapide que possible des orientations que nous avons définies aujourd'hui, dans un esprit de dialogue et de concertation qui inspire toute la politique de mon Gouvernement.

Permettez-moi, en conclusion, de vous dire toute l'importance que j'attache au rôle d'aide sociale et d'animation de la vie locale que vous remplissez, et je vous en rends hommage, avec dévouement, efficacité et avec le souci de l'intérêt général. Sachez que le Gouvernement vous aidera à poursuivre votre tâche parfois obscure mais noble dans les meilleures conditions possibles.